

FRANÇOIS MARTIN

INGÉNIEUR DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
ANCIEN INGÉNIEUR DU CORPS DES PONTS ET CHAUSSEES
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX

Reçu le - 7 NOV. 2003

Mérignac, le 4 Novembre 2003

Commission Particulière du Débat Public
Cité Mondiale
23, Parvis des Chartrons
33 000 Bordeaux

Objet : Projet de contournement autoroutier de Bordeaux

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu le Rapport de la Direction Régionale d'Équipement d'Aquitaine sur le projet de contournement autoroutier de Bordeaux et je vous en remercie.

Je tiens à vous faire part des remarques suivantes concernant le contournement OUEST :

- celui-ci ne devrait pas partir de la RN10 mais seulement de l'A10 ; en effet il me paraît opportun de continuer à dissuader les camions d'emprunter la RN10 au lieu de l'A10 entre Poitiers et Bordeaux, et non pas les y encourager.
- celui-ci devrait aller jusqu'à l'A62 : Il paraît logique, sinon nécessaire, d'assurer la continuité autoroutière entre le Nord et les deux A63 et A62 qui desservent la côte Basque, Pau et Toulouse.

Le coût du contournement OUEST serait un peu plus élevé car un peu plus long du fait que la distance A63-A62 est un peu supérieure à la distance RN10-A10 ; mais il s'agit d'une zone facile et peu habitée. En revanche le nombre d'échangeurs reste le même.

Espérant que ces suggestions qui assureraient une meilleure continuité autoroutière entre le Nord de Bordeaux et les Pyrénées seront retenues, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

François MARTIN



Copie : CETE du Sud-Ouest